

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement relatif au thème prioritaire de la 71^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

Résumé exécutif

La **thématique prioritaire** de la CSW71 sera *“Accelerating the achievement of gender equality and the empowerment of all women and girls in the context of the 2030 Agenda for Sustainable Development”*. Cet avis vise à soutenir et renforcer la Belgique dans ses efforts pour aboutir aux conclusions concertées les plus ambitieuses possibles. En vue de la rédaction de la position belge en préparation des négociations de la prochaine CSW, le CCGD formule des **recommandations concernant les approches et principes à retrouver dans les conclusions concertées (page 9)** en ce qui concerne l'accélération de l'égalité des genres au niveau international dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la mise en œuvre de celui-ci, ainsi que la préparation de l'après- 2030.

Cet avis pourrait également servir de base aux discussions et à la position de la Belgique dans le cadre du SDG-Forum qui se tiendra en septembre 2027, notamment en ce qui concerne les défis et la mise en œuvre en matière d'égalité des genres dans le cadre de l'Agenda 2030.

1. Introduction

1. Le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) salue les efforts continus de la Belgique pour aboutir à des **positions ambitieuses lors de la Commission de la condition de la femme (CSW)**.
2. Cet avis vise à **soutenir et renforcer les contributions de la Belgique** dans l'élaboration de sa position en vue des négociations et de l'adoption des conclusions concertées sur la thématique prioritaire de la CSW71 : *“Accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030”*. Cet avis n'a pas vocation à l'exhaustivité sur l'ensemble des éléments en lien avec la thématique prioritaire de la CSW71 mais bien d'indiquer les axes prioritaires pour le CCGD.
3. Adopté en 2015 par l'ensemble des États membres des Nations Unies, **l'Agenda 2030, avec ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), a constitué une étape majeure dans la définition d'une vision commune du développement durable¹**. Il apporte une approche intégrée, articulant les dimensions économique, sociale et environnementale. Il se distingue par son application universelle mais aussi par

¹ Nations Unies. (2015). [Transforming our world : the 2030 Agenda for Sustainable Development](#) :

l'intégration explicite de la réduction des inégalités (ODD 10) ainsi que de la paix, de la justice et des institutions efficaces (ODD 16) et le principe "Leave no one behind" comme dimensions essentielles du développement durable.

4. **L'Agenda 2030 a marqué une avancée importante pour l'égalité des genres.** Il s'inscrit dans la continuité des engagements internationaux en faveur de celle-ci, notamment de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing² ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement qui lui consacraient déjà un objectif spécifique (OMD 3). L'Agenda 2030 lui dédie également un objectif (ODD5) avec une portée plus large et systémique tout en affirmant le caractère transversal de l'égalité des genres dans l'ensemble des autres ODD. Cette double approche constitue un cadre normatif favorable au renforcement de l'intégration du genre dans les politiques de développement durable, même si sa traduction effective dans les politiques et pratiques nationales demeure inégale. Le dispositif des Examens nationaux volontaires (VNR) offre à cet égard un mécanisme de suivi permettant aux États de rendre compte de leurs progrès concernant notamment d'égalité des genres à travers l'Agenda³.
5. Plus de dix ans après l'adoption de l'Agenda 2030, la communauté internationale est confrontée à un **double défi : accélérer la mise en œuvre des ODD et préparer l'après-2030**. Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques, l'affaiblissement du multilatéralisme, la remise en cause du droit international et la contestation croissante de certains droits, notamment ceux des femmes et des filles ainsi que de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR), le risque est réel d'assister à une érosion progressive de certains acquis.
6. **La Belgique, forte de ses engagements en faveur de l'égalité des genres et des droits humains, a un rôle essentiel à jouer** pour porter, dans les négociations internationales, l'ambition d'une accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. À l'approche de la CSW71 et dans la perspective des discussions sur l'après-2030, elle peut contribuer à défendre, à tout le moins, les acquis de l'Agenda 2030 et à faire de l'égalité des genres un principe structurant du futur agenda mondial de développement durable.

2. Contexte

2.1. Un contexte international qui freine l'égalité des genres et la réalisation de l'ODD5

1. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 s'inscrit dans un **contexte international particulièrement défavorable où les droits liés à l'égalité des genres sont gravement menacés**. La multiplication des crises sécuritaires, climatiques, économiques et humanitaires, conjuguée à la polarisation croissante des relations internationales, ébranlent le système multilatéral qui constitue pourtant un levier essentiel de la réalisation de l'Agenda.
2. **La progression inquiétante du nationalisme, du conservatisme et des régimes autoritaires** dans différentes régions du monde s'accompagne d'un recul de l'État de droit, des libertés civiles et d'un affaiblissement des institutions démocratiques. Aujourd'hui, 72 % de la population mondiale vit sous un

² UN Women (2025), Beijing+30 Action Agenda: For ALL women and girls, New York, United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women.

³ Le VNR de la Belgique de 2023 : [Examen National Volontaire 2023 | FIDO](#)

régime autocratique, soit une augmentation de 48 % au cours des dix dernières années⁴. **Les attaques contre l'égalité des genres s'inscrivent de plus en plus dans des stratégies politiques visant à consolider des projets autoritaires.** Les mouvements anti-genre, souvent soutenus par d'importants réseaux de financement, instrumentalisent les questions de genre, les droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et les droits sexuels et reproductifs au nom de « valeurs traditionnelles ». Ces discours servent à renforcer des identités nationales ou culturelles excluantes, à consolider des bases électorales conservatrices et à délégitimer les organisations de défense des droits humains et les mouvements féministes, qui jouent un rôle essentiel dans le contrôle démocratique des pouvoirs publics⁵.

3. Cette rhétorique réactionnaire **brouille le consensus international autour des droits fondamentaux, rendant difficile l'adoption de textes visant à les garantir et à les renforcer, tout en mettant sous pression les cadres juridiques protecteurs existants et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD.** Des États influents tentent d'affaiblir ou supprimer certaines formulations ou concepts qui faisaient jusqu'à récemment l'objet d'un large consensus, notamment en matière de droits humains, de lutte contre le changement climatique et de la définition de l'égalité des genres. Cette dynamique implique des pays historiquement engagés en faveur de ces agendas, y compris certains États membres de l'Union européenne, des partenaires proches de la Belgique, et les États-Unis. Des initiatives telles que la *Geneva Consensus Declaration*⁶ renforcent les contestations idéologiques en faveur d'une interprétation restrictive des droits, notamment celles relatives aux SDSR, en mettant fortement l'accent sur la souveraineté nationale et entrant en contradiction avec les ambitions multilatérales du *Pact for the Future*⁷. Cette recomposition des alliances complique la construction de positions communes et accroît l'incertitude quant au futur des engagements multilatéraux de l'après-2030.
4. Ce recul s'accompagne d'un **rétrécissement préoccupant de l'espace civique.** Dans de nombreux pays, les défenseur·euse·s des droits humains, les organisations féministes et les associations de défense des droits LGBTQIA+ font face à des restrictions croissantes de leurs libertés d'action, à une diminution de leurs financements, voire à la criminalisation de leurs activités. La désinformation, les poursuites judiciaires abusives, les menaces ou les violences à l'encontre des militant·e·s contribuent à affaiblir la société civile qui joue pourtant un rôle central dans la promotion de l'égalité des genres et le suivi des engagements internationaux⁸.
5. Alors que de nombreux pays, en particulier les pays à faible revenu, font face à des niveaux élevés d'endettement extérieur⁹, réduisant leur marge de manœuvre budgétaire et limitant leur capacité à investir dans le développement durable, **la situation financière mondiale est marquée par une pression croissante sur les ressources consacrées aux dépenses publiques sociales.** L'augmentation du coût du service de la dette, la recherche d'économies budgétaires et, dans de nombreux contextes, le recours à des politiques d'austérité réduisent les capacités d'investissement public à long terme. **Cela impacte aussi les financements internationaux en faveur de la coopération internationale qui connaissent un recul :** l'aide publique au développement (APD) a fortement diminué en 2025 et devrait continuer à se contracter dans les prochaines années¹⁰. Parallèlement, les dépenses militaires mondiales connaissent une progression sans précédent depuis la fin de la guerre froide, atteignant 2 718 milliards de dollars en 2024¹¹, dans un contexte marqué par la multiplication des conflits et le renforcement des priorités sécuritaires.

⁴ [Autocracies outnumber democracies for the first time in 20 years: V-Dem](#)

⁵ Voir l'avis du CCGD [Avis relatif à la gestion stratégique de l'égalité des genres dans le contexte anti-genre actuel](#)

⁶ [The Geneva Consensus Declaration - The Institute For Women's Health](#)

⁷ [Pact for the Future - United Nations Summit of the Future | United Nations](#)

⁸ [GENDER RIGHTS: BACKLASH, RESISTANCE AND PERSISTENCE | CIVICUS Publications](#)

⁹ <https://unctad.org/fr/news/la-dette-publique-mondiale-atteint-le-niveau-record-de-97-000-milliards-de-dollars-en-2023>

¹⁰ [A historic decline in foreign aid: Preliminary 2025 ODA data](#)

¹¹ [Trends in World Military Expenditure, 2024 | SIPRI](#)

6. **Dans ce contexte, les mouvements de défense des droits des femmes dans le Sud Global ne reçoivent que 0,2 % de l'aide publique au développement (APD) mondiale¹², alors même qu'ils jouent un rôle essentiel dans la défense des droits humains, l'adaptation aux changements climatiques et la consolidation de la paix. Leur financement, de plus en plus fragmenté, conditionné et à court terme, limite leur autonomie organisationnelle et la pérennité de leurs actions¹³.**
7. Les organismes multilatéraux, manquant de plus en plus de financement n'y échappent pas non plus ; **les Nations Unies mettent actuellement en œuvre l'initiative de restructuration UN80, qui entre autres, propose de fusionner UNWOMEN et UNFPA en un unique organisme¹⁴, au possible détriment de leurs mandats distincts et essentiels pour la garantie de l'égalité des genres et des droits des femmes et filles, en particulier la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR).**

2.2. Dix ans après son adoption : l'Agenda 2030 est largement hors trajectoire pour l'égalité des genres

1. **À quatre ans de l'échéance fixée pour 2030, les progrès réalisés demeurent insuffisants et la majorité des cibles des ODD ne devraient pas être atteintes au rythme actuel.** À l'échelle mondiale, seulement 36 % des cibles des ODD sont en progrès, alors que 15% des cibles connaissent des reculs significatifs¹⁵. Si les crises successives – notamment la pandémie de COVID-19, la multiplication des conflits armés et des déplacements forcés de populations, ainsi que les crises économiques, climatiques et financières – ont fortement perturbé les trajectoires de développement durable, elles n'expliquent pas à elles seules les retards observés. Ceux-ci reflètent également une volonté politique insuffisante et un manque d'ambition dans la mise en œuvre des transformations structurelles nécessaires à la réalisation de l'Agenda 2030¹⁶.
2. **Les retards sont particulièrement préoccupants en matière d'égalité des genres.** Selon ONU Femmes et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, aucune des 9 cibles de l'ODD 5 n'est actuellement en voie d'être atteinte d'ici 2030. Au rythme actuel des évolutions, il faudrait encore environ 286 ans pour combler les lacunes des cadres juridiques discriminatoires et garantir une protection juridique pleinement égale aux femmes et aux filles¹⁷. Ces retards s'expliquent notamment par des cadres institutionnels insuffisamment robustes et une application inégale des politiques publiques. Parmi les 131 pays disposant de données, moins de la moitié interdisent à la fois les discriminations directes et indirectes¹⁸, tandis que de nombreuses législations continuent de restreindre les droits des femmes, notamment en matière d'emploi, de protection contre les violences basées sur le genre (VBG) et d'accès à la propriété foncière.
3. **Les progrès restent insuffisants pour atteindre la cible consistant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.** En 2024, celles-ci impactaient plus de 736 millions de femmes et de filles

¹² Equal Measures 2030 (2025), Redefining Risk: Why Funding Women's Rights Organizations Is Critical for Gender Equality and Sustainable Development, Executive Summary. [Home - Equal Measures 2030](#)

¹³ [Beyond the breaking point: The continuing impact of funding cuts on women's organizations in humanitarian settings | Publications | UN Women – Headquarters](#)

¹⁴ [260424 Strategic merger assessment UNFPA UN Women WP4 0.pdf](#)

¹⁵ United Nations, Department of Economic and Social Affairs, The Sustainable Development Goals Report 2026 (New York: United Nations, 2026).

¹⁶ [Are we getting there? A synthesis of UN system evaluations of SDG 5 | Publications | UN Women – Headquarters](#)

¹⁷ <https://www.unwomen.org/en/resources/gender-snapshot>

¹⁸ [The Sustainable Development Goals Report-2026.pdf](#)

dans le monde¹⁹. **Les progrès demeurent également trop lents pour mettre fin aux pratiques préjudiciables** : une fille sur cinq est mariée avant l'âge de 18 ans et plus de 230 millions de femmes et filles en vie aujourd'hui ont subi des mutilations génitales féminines²⁰. Bien que la prévalence de ces pratiques diminue progressivement dans plusieurs régions, le rythme actuel reste insuffisant pour atteindre les cibles fixées à l'horizon 2030.

4. Selon les Nations Unies, en 2023, **près d'une femme sur trois dans le monde** (soit environ 840 millions de femmes) **avait subi au cours de sa vie des violences basées sur le genre**, une proportion qui n'a que peu évolué depuis 2000 et qui s'explique notamment par **un contexte marqué par une multiplication et intensification des conflits**²¹. En 2025, les Nations Unies estimaient que 676 millions de femmes vivaient à moins de 50 km d'un conflit meurtrier, tandis que les violences sexuelles liées aux conflits avaient augmenté de 87 % en deux ans²². Les femmes et les filles vivant dans ces zones sont ainsi confrontées à des risques accrus²³, alors même qu'elles restent largement exclues des processus de paix, malgré les engagements pris depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies²⁴.
5. **Les violences basées sur le genre se manifestent également de manière croissante dans l'espace numérique**, constituant un obstacle supplémentaire à la réalisation de la cible 5.2 de l'ODD 5. À l'échelle mondiale, 38 % des femmes déclarent avoir personnellement été victimes de violences en ligne²⁵. Cette violence est structurelle, mondiale, et facilitée par l'anonymat et l'absence de réglementation (intern)ationale et/ou de l'application efficace des lois, ainsi que l'impunité quant à la cyberviolence²⁶. **Les VBG facilitées par la technologie et l'IA augmentent**, particulièrement dans les sociétés où les inégalités de genre sont plus fortement ancrées, dans des contextes de conflit armé ou de crise humanitaire. Elles touchent avec plus de sévérité encore les femmes des groupes marginalisés, en raison de certains facteurs intersectionnels²⁷, tels que la couleur de peau, l'orientation sexuelle²⁸ ou le fait d'être en situation de handicap²⁹.
6. **Les écarts demeurent également importants dans la participation à la vie politique et à la prise de décision**. Depuis 2015, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a progressé, passant d'environ 22 % à plus de 27 % en 2025³⁰. Cette évolution reste toutefois trop lente pour atteindre une représentation équilibrée d'ici 2030, comme le stipule l'Agenda. En 2025, les femmes occupaient 30,5 %

¹⁹ World Health Organization (WHO). (2024). *Violence against women – Key facts*. Geneva: WHO.

²⁰ [The-Sustainable-Development-Goals-Report-2026.pdf](#)

²¹ [The-Sustainable-Development-Goals-Report-2026.pdf](#)

²² Nations Unies. (2025). Les femmes et la paix et la sécurité. Rapport du Secrétaire général (S/2025/556).

²³ Plan International (2024): [State of the World's Girls 2024: Still We Dream | Plan International](#)

²⁴ En 2023, elles ne représentaient que 9,6 % des négociateur-riche-s, 13,7 % des médiateur-riche-s et 26% des signataires des accords de paix ou de cessez-le-feu²⁰. United Nations. (2024). *Women and peace and security: Report of the Secretary-General (S/2024/671)*. New York: United Nations. [Women and peace and security :](#)

²⁵ ONU Femmes (2025), *AI-powered online abuse: How AI is amplifying violence against women and what can stop it*, 18 novembre 2025.

²⁶ <https://www.unfpa.org/TFGBV> ET <https://www.bbc.com/news/technology-54554408>

²⁷ Assemblée générale des Nations Unies (2024). *Intensification des efforts visant à prévenir et à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : l'environnement numérique*. Résolution A/RES/79/152, adoptée le 17 décembre 2024.

²⁸ [State of the World's Girls 2020: Free to Be Online? | Plan International](#)

²⁹ [Technology-facilitated gender-based violence against women and girls with disabilities | United Nations Population Fund](#)

³⁰ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2026/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2026.pdf>

des postes de direction dans le monde, soit une augmentation de seulement 3,6% depuis 2015, alors qu'elles occupaient environ 40 % de l'ensemble des emplois formels à l'échelle mondiale³¹. À ce rythme, il faudrait plus de 50 ans pour que les femmes et les hommes soient représentés à parts égales aux postes de direction³².

7. **À l'échelle mondiale, les femmes continuent d'assumer une part disproportionnée des activités de soins (care) et du travail domestique non rémunéré.** Elles consacrent en moyenne près de 2,5 fois plus de temps que les hommes à ces activités, contribuant à la persistance des inégalités de revenus et de patrimoine ainsi qu'à la féminisation de la pauvreté³³. A ce rythme, plus de 351 millions de femmes et de filles pourraient encore vivre dans l'extrême pauvreté en 2030³⁴. Parallèlement, **une part importante du travail du "care" rémunéré repose sur le travail des employé-e-s domestiques, majoritairement des femmes, dont beaucoup sont migrantes.** Selon l'OIT, près de 30 % de celles-ci travaillent dans les secteurs du soin et du travail domestique³⁵. Ce fonctionnement, souvent qualifié de « chaînes globales du care », repose sur un travail largement invisibilisé et insuffisamment protégé, contribuant ainsi à la reproduction des inégalités de genre, de classe et de statut migratoire.
8. **Les inégalités demeurent également profondes dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs.** Selon les dernières estimations des Nations Unies, environ 260 000 femmes sont décédées en 2023 de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, soit plus de 700 décès par jour³⁶. Le taux mondial de mortalité maternelle s'établissait à 197 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023, contre 211 en 2020 et 328 en 2000³⁷. Malgré une baisse de 40 % depuis 2000, ce taux reste près de trois fois supérieur à la cible 3.1 des ODD, qui vise moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030. Pour atteindre cette cible, le ratio mondial de mortalité maternelle devrait **diminuer** d'environ 15 % par an jusqu'en 2030, alors que le rythme actuel reste inférieur à 2 % par an³⁸. Ces inégalités sont renforcées par un recul préoccupant des droits sexuels et reproductifs, marqué par des restrictions accrues à l'accès aux services et à l'éducation complète à la sexualité, la désinformation et la remise en cause des normes internationales. Ces évolutions affectent particulièrement les personnes exposées à des discriminations spécifiques, notamment les personnes LGBTQIA+³⁹. Cette tendance est renforcée par la réduction brutale de certains financements internationaux consacrés aux SDR⁴⁰ qui affecte particulièrement les pays à faible

³¹ <https://unstats.un.org/sdgs/report/2026/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2026.pdf>

³² <https://unstats.un.org/sdgs/report/2026/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2026.pdf>

³³ UN Women & United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA). (2024). Progress on the Sustainable Development Goals: [The Gender Snapshot 2024 — SDG Indicators](#)

³⁴ UN Women & UN DESA. (2025). *The Gender Snapshot 2025*. New York: United Nations.

³⁵ International Labour Organization (ILO). (2024). A Guide to Public Investments in the Care Economy.

³⁶ [The-Sustainable-Development-Goals-Report-2026.pdf](#)

³⁷ [Trends in maternal mortality 2000 to 2023: estimates by WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group and UNDESA/Population Division](#)

³⁸ United Nations Maternal Mortality Estimation Inter-Agency Group (OMS/WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group), Trends in Maternal Mortality 2000–2023 (2024).

³⁹ <https://philippines.unfpa.org/en/news/pride-progress-path-towards-lgbtqi-health-and-inclusion>

⁴⁰ Le démantèlement de l'USAID par l'administration Trump a entraîné, dès 2025, l'arrêt brutal de la part de financement américain du programme Demographic and Health Surveys (DHS) dédié aux SDR, interrompant des enquêtes en cours et fragilisant une infrastructure de données construite sur plusieurs décennies. Khaki, J. J., Molenaar, J., Karki, S., et al. (2025). "When health data go dark: the importance of the DHS Program and imagining its future." *BMC Medicine*, 23, 241.

revenu et les contextes humanitaires⁴¹, où elle fragilise l'accès à la contraception, aux produits d'hygiène menstruelle, aux soins de santé maternelle et à la prévention des violences sexuelles⁴².

9. **Les crises climatiques renforcent également les risques de violences basées sur le genre⁴³, la déscolarisation des filles, la charge de travail domestique et de soins non rémunérés et les déplacements forcés⁴⁴.** En 2023, les catastrophes climatiques ont provoqué 26,4 millions de nouveaux déplacements internes dans le monde dont la proportion de femmes et de filles est estimée à 80%⁴⁵. Les femmes sont doublement affectées : davantage exposées aux impacts directs — perte de moyens de subsistance, raréfaction des ressources, difficultés d'accès aux services essentiels, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive — elles assument aussi une part disproportionnée du travail de soin et de reconstruction. Selon ONU Femmes, le changement climatique pourrait entraîner dans l'extrême pauvreté jusqu'à 158 millions de femmes et de filles supplémentaires d'ici 2050⁴⁶. Pourtant, les femmes demeurent sous-représentées dans les espaces de décision et les mécanismes de financement liés à l'action climatique, alors même qu'elles jouent un rôle essentiel dans les réponses communautaires et l'adaptation⁴⁷.
10. **Malgré une amélioration des taux de scolarisation depuis 2015**, les avancées vers l'ODD 4 restent trop lentes et de profondes inégalités persistent dans l'accès des filles à une éducation de qualité. En 2024, 754 millions d'adultes étaient encore analphabètes dans le monde, dont 63 % de femmes. Dans de nombreux contextes, les filles sont encore confrontées à des obstacles spécifiques qui limitent leur accès à l'éducation, leur maintien dans le système scolaire et l'achèvement de leur parcours éducatif. Ces inégalités se cumulent avec celles liées à la pauvreté, au lieu de résidence et à d'autres facteurs de vulnérabilité, créant des obstacles multiples à leur scolarisation et à leur réussite scolaire⁴⁸.

2.3. Les enseignements de dix années de mise en œuvre : entre acquis et limites structurelles

1. **Malgré sa forte visibilité internationale, les ODD ont progressivement perdu leur place centrale dans les priorités politiques.** Dans de nombreux contextes, l'action publique est davantage dominée par la gestion de crises successives et d'enjeux à court terme que par le pilotage des transformations structurelles nécessaires à la réalisation de l'Agenda 2030. Les ODD peinent dès lors à s'imposer et perdent leur potentiel de transformation comme un véritable cadre stratégique d'orientation à long terme des politiques publiques⁴⁹ et à susciter une mobilisation durable des citoyennes et citoyens⁵⁰.

⁴¹ [Beyond ODA: Funding For SRHR In A Changing World | EPE](#)

⁴² La part des SDSR dans l'aide humanitaire a reculé de 34 % en 2023 à 26 % en 2024. Sensoa International. (2025). *ODA Report 2024: Calm before the storm. Review of Belgian expenditure on sexual and reproductive health in international cooperation 2024*. Bruxelles : Sensoa International.

⁴³ [Climate crisis driving surge in gender-based violence, UN study finds | UN News](#)

⁴⁴ <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2026/06/expert-group-meeting-report-progress-of-the-worlds-women-2026-gender-equality-in-the-age-of-climate-crisis>

⁴⁵ <https://www.un.org/en/climatechange/science/climate-issues/women>

⁴⁶ <https://www.unwomen.org/en/articles/explainer/new-report-shows-how-feminism-can-be-a-powerful-tool-to-fight-climate-change>

⁴⁷ [UN Women calls for increased gender-focused climate finance at COP29 | UN Women – Headquarters](#)

⁴⁸ [The Sustainable Development Goals Report 2026.pdf](#)

⁴⁹ OECD. (2020). *A Territorial Approach to the Sustainable Development Goals: Synthesis report*. Paris: OECD Publishing.

⁵⁰ OECD. (2020). *A Territorial Approach to the Sustainable Development Goals: Synthesis report*. Paris: OECD Publishing.

2. **La dimension de genre demeure encore insuffisamment intégrée de manière transversale dans la mise en œuvre de l'ensemble des ODD.** L'intégration du genre ne saurait se limiter à l'ODD 5 et à certaines cibles spécifiques : les inégalités de genre traversent l'ensemble des enjeux du développement durable et appellent, pour chaque ODD, une approche transformatrice de genre⁵¹, visant à interroger et à faire évoluer les normes, les rapports de pouvoir et les structures sociales, économiques et environnementales qui reproduisent ces inégalités⁵².
3. **L'écart entre les ambitions affichées et les moyens effectivement mobilisés reste également important.** Selon un Rapport de 2024 des Nations Unies, le déficit annuel d'investissement est estimé à environ 4 000 milliards de dollars pour atteindre les ODD⁵³. Les mécanismes de redevabilité restent limités et la mise en œuvre repose largement sur la volonté politique des États. Cette situation contribue à affaiblir la portée opérationnelle de l'Agenda. Or, l'ODD 17 souligne l'importance de mobiliser des ressources financières adéquates et prévisibles, y compris à travers l'APD, pour soutenir la réalisation des ODD. À cet égard, la tendance actuelle est particulièrement préoccupante. D'après l'OCDE, les budgets consacrés à l'APD par les 34 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont reculé de 23,1 % en 2025⁵⁴. Au total, ces pays y ont consacré 174,3 milliards de dollars en 2025, soit 0,26 % de leur RNB combiné, contre 0,33 % en 2024⁵⁵. Au sein de l'Union européenne aussi, une diminution de près de 10 pour cent est observée. Actuellement, les États membres de l'Union européenne consacrent seulement 0,42 % de leur richesse à la solidarité internationale⁵⁶. La Belgique ne fait pas exception à cette tendance avec une baisse drastique de 21% en 2025 et l'annonce de nouvelles réductions budgétaires pour la période 2026-2027⁵⁷.
4. **La complexité de l'architecture des ODD, marquée par un nombre élevé de cibles et d'indicateurs⁵⁸,** ainsi que par des exigences méthodologiques importantes, constitue un frein à leur appropriation et à leur mise en œuvre, en particulier dans les pays à revenu faible. Dans de nombreux pays, les données nécessaires au suivi des ODD restent incomplètes ou indisponibles, tandis que les coûts associés à leur collecte, leur traitement et leur actualisation demeurent considérables⁵⁹. **Le suivi de l'ODD 5 reste particulièrement affecté par ces insuffisances :** les données nécessaires ne sont pas disponibles pour 80 % de ses indicateurs et seuls 13 % des pays consacrent une part de leur budget ordinaire aux statistiques ventilées par sexe. Les données concernant les filles les plus jeunes demeurent également très limitées, la majorité des sources officielles se concentrant sur les femmes et filles âgées de 15 à 49 ans⁶⁰.

⁵¹ Une approche transformatrice en matière de genre cherche à créer un changement durable en remettant en question et en transformant les normes sociales, les structures et les rapports de pouvoir qui perpétuent les inégalités entre les genres. [Gender Transformative Approaches - Concept Note | Capacity4dev](#)

⁵² UN Women & UN DESA (2024), Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2024, New York, United Nations.

⁵³ United Nations, *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (ONU, 2024).

⁵⁴ Development Co-operation Report 2025 ou ODA Preliminary Data (2025), Paris, OECD, 2025.

⁵⁵ Official Development Assistance (ODA) by member countries of the Development Assistance Committee (DAC), Paris, OECD, 2025 (dataset / statistical release).

⁵⁶ EU International Partnerships – Annual Report on the Implementation of the EU's External Action Instruments, Bruxelles, 2024–2025.

⁵⁷ <https://www.cncd.be/L-aide-au-developpement-s-effondre>

⁵⁸ Alors que les OMD reposaient sur 21 cibles et 60 indicateurs, les ODD comprennent 169 cibles et 244 indicateurs.

⁵⁹ United Nations Department of Economic and Social Affairs, The Sustainable Development Goals Report 2026 (New York: United Nations, 2026).

⁶⁰ [The Case for Holistic Investment in Girls | Plan International](#)

5. Bien que le principe « **Leave No One Behind** » ait été largement intégré dans les stratégies et les cadres d'évaluation des Nations Unies, les dispositifs opérationnels permettant sa mise en œuvre effective demeurent insuffisants. **Les difficultés persistent pour identifier les populations les plus marginalisées**, notamment dû au manque de données désagrégées par sexe et facteurs intersectionnels⁶¹. Ceci entrave la participation des populations les plus à risque tout au long du cycle des politiques publiques, la prise en compte des discriminations multiples et croisées, ou encore la mesure des résultats obtenus pour les populations les plus marginalisées.
6. Bien que l'Agenda 2030 repose sur un principe de mise en œuvre participative, **l'implication de la société civile, des autorités locales, des partenaires sociaux, du monde académique, du secteur privé et des groupes les plus directement concernés demeure inégale selon les contextes nationaux**. La qualité et l'effectivité de cette participation dépendent notamment de l'existence de mécanismes institutionnalisés de dialogue et de concertation, de l'accès aux espaces de décision, ainsi que des capacités et des ressources dont disposent les différents acteurs pour y prendre part⁶².
7. Bien que les ODD constituent un cadre commun de référence pour l'ensemble des Etats, leur mise en œuvre **ne tient pas toujours suffisamment compte de la diversité des trajectoires, contextes et des capacités propres à chaque pays**⁶³. **Les rapports de pouvoir qui structurent les relations internationales continuent de limiter la mise en œuvre effective de l'Agenda 2030**. Les conflits, les déséquilibres en matière de gouvernance mondiale, de financement de la solidarité internationale, de commerce ou encore de dette réduisent la capacité de nombreux pays à atteindre les ODD⁶⁴.

3. Recommandations

3.1. Recommandations générales pour accélérer l'égalité des genres au niveau international dans le contexte de l'Agenda 2030

1. **La Belgique doit contribuer à préserver et renforcer les acquis normatifs internationaux en matière d'égalité des genres**. Elle doit, pour le moins, réaffirmer son engagement ferme en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Agenda 2030 dont l'ODD5, de la déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la CEDAW, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), des conventions et recommandations de l'OIT, ainsi que de la protection des SDSR. La Belgique doit défendre le principe de non-régression des droits dans toutes les enceintes internationales, veiller à ce que les conclusions de la CSW et les futurs engagements multilatéraux renforcent les acquis existants, et encourager les autres États dans la mise en œuvre effective de ces engagements.
2. **Promouvoir l'adoption, le renforcement et la mise en œuvre de cadres constitutionnels, législatifs et politiques conformes aux engagements internationaux en matière de droits humains et d'égalité des genres**, afin de garantir les droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQIA+, d'assurer l'égalité

⁶¹ United Nations Department of Economic and Social Affairs, The Sustainable Development Goals Report 2026 (New York: United Nations, 2026).

⁶² United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA). (2024). 2024 Voluntary National Reviews Synthesis Report. United Nations, New York.

⁶³ United Nations Department of Economic and Social Affairs, The Sustainable Development Goals Report 2026 (New York: United Nations, 2026).

⁶⁴ <https://www.cetri.be/Quid-des-ODD>.

devant la loi et de prévenir, sanctionner et éliminer toutes les formes de discriminations et de violences basées sur le genre⁶⁵.

3. **Défendre activement le concept de genre et d'égalité des genres et poursuivre le développement d'une stratégie cohérente afin de porter aussi ces valeurs à l'international.** Continuer d'investir dans le développement d'une expertise sur les mouvements anti-droits et anti-genre et leur impact sur les droits humains et l'égalité des genres. Pousser l'adoption d'un langage progressiste et inclusif en matière d'égalité des genres dans les documents et les accords internationaux.
4. **Renforcer les systèmes de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (MEAL) afin d'assurer une mise en œuvre effective des engagements en faveur de l'égalité des genres.** Cela implique d'investir dans des systèmes statistiques robustes, de produire des données désagrégées par sexe et selon d'autres facteurs d'inégalités, de développer des indicateurs transformateurs en matière de genre et de renforcer les mécanismes de suivi et de redevabilité technique et financière. Ces outils sont indispensables pour mesurer les progrès accomplis, identifier les populations les plus exposées aux inégalités, orienter les politiques publiques vers les besoins les plus importants et réduire l'écart persistant entre les engagements internationaux et leur mise en œuvre.
5. **La Belgique doit réaffirmer le rôle essentiel de la société civile dans la promotion des droits humains, de l'égalité des genres et de la mise en œuvre de l'Agenda 2030,** conformément à la Déclaration politique de la CSW66⁶⁶. Elle doit promouvoir, aux niveaux national et international, un espace civique ouvert, inclusif et sûr, en soutenant la mise en place de mécanismes de protection efficaces pour les défenseur·euse·s des droits humains, en particulier les femmes et les filles, les jeunes, les personnes LGBTQIA+, les personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs et actrices engagés dans la défense des droits des femmes, de l'environnement, de la terre, des ressources naturelles et des droits des peuples autochtones.
6. **Reconnaître et mobiliser, en particulier, l'expertise des organisations de défense des droits humains et des droits des femmes et des filles, des mouvements féministes et de défense des personnes LGBTQIA+, ainsi que des acteurs et actrices de la recherche scientifique et académique,** en leur garantissant, entre autres, un appui financier durable.
7. **Renforcer le financement du développement durable, de la prévention des conflits et de la réduction des inégalités comme une priorité politique et budgétaire,** en cohérence avec l'Agenda 2030 et le Pacte pour l'avenir, qui reconnaissent le développement, la paix et les droits humains comme des objectifs indissociables. **La Belgique devrait aussi définir une trajectoire claire vers l'objectif international de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'APD, tout en maintenant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux contextes fragiles,** conformément à l'ODD 17.2.
8. **Accroître et sécuriser les financements dédiés à l'égalité des genres** et intégrer systématiquement une perspective de genre dans l'ensemble de l'APD, avec des objectifs chiffrés, un suivi transparent, une meilleure traçabilité des financements et une redevabilité accrue quant aux résultats obtenus en matière de droits des femmes et des filles. Concrétiser cet engagement en appliquant les marqueurs de l'OCDE-CAD selon lesquels au moins 85 % de l'APD doit intégrer le genre de manière transversale et 20 % doit être

⁶⁵ En 2024, plus d'un pays sur quatre a signalé des réactions politiques menaçant les droits des femmes, tandis qu'un nombre croissant de pays adoptent des lois conservatrices en matière d'avortement, d'éducation et de droits numériques. UN Women (2025), Women's Rights in Review 30 Years After Beijing, New York, UN Women.

⁶⁶ [CSW66 \(2022\) | Commission on the Status of Women | UN Women – Headquarters](#)

consacré à des projets spécifiques pour l'égalité des genres⁶⁷. Consacrer en outre au moins 5 % de l'APD au soutien direct des organisations locales de défense des droits des femmes et des filles et organisations féministes, en privilégiant des financements pluriannuels, flexibles et transparents, notamment au bénéfice des groupes les plus marginalisés⁶⁸. Cette approche devrait s'accompagner d'une approche intersectionnelle prenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

9. **Renforcer la cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) et du développement durable (CPDD)**, conformément à l'ODD17.14, afin de garantir que les politiques économiques, commerciales, fiscales, financières, migratoires et environnementales tiennent systématiquement compte de leurs effets transnationaux, de leurs impacts sur les pays partenaires⁶⁹ et sur l'égalité des genres au niveau international, conformément au principe de cohérence des politiques inscrit dans l'Agenda 2030. Assurer les réformes des systèmes financiers public (Fonds monétaire international, Banque mondiale, mécanismes de résolution de la dette souveraine) et privé (système bancaire mondial, normes mondiales de comptabilité et fiscalité sur les entreprises, lutte contre les paradis fiscaux), du système commercial, des normes environnementales et sociales pour les investissements et la révision des modèles de production et de consommation.
10. **Dans les enceintes internationales, y compris à la CSW, la Belgique devrait promouvoir les principes défendus au niveau européen (GAPIII et futur GAPIV)**. Cela implique notamment une approche fondée sur les droits humains et l'intersectionnalité, l'intégration transversale du genre dans l'ensemble des politiques, le renforcement des SDSR, la lutte contre la GBV, la participation des femmes aux processus décisionnels ainsi qu'un financement, le principe "Do no harm", un suivi et une redevabilité renforcés.

3.2. Recommandations spécifiques pour accélérer la mise en œuvre de l'égalité des genres dans l'Agenda 2030

3.2.1. Accélérer l'ODD5

1. **La Belgique doit pousser l'adoption et la mise en œuvre effective par les Etats de cadres législatifs, de politiques publiques et de réformes institutionnelles visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité**. Ces réformes devraient s'attaquer aux normes sociales discriminatoires, aux barrières juridiques, institutionnelles et structurelles qui perpétuent les inégalités en tenant compte des discriminations multiples et intersectionnelles tout au long du parcours de vie.
2. **Renforcer l'engagement international pour prévenir et éliminer toutes les formes de violences basées sur le genre**, y compris les violences reproductives⁷⁰, en les reconnaissant comme un obstacle majeur à l'égalité des genres et à la réalisation de l'Agenda 2030. Défendre des approches globales fondées sur la prévention, la protection, l'accès effectif à la justice, la lutte contre l'impunité et la responsabilisation des auteurs,

⁶⁷ [Financing for gender equality and the empowerment of women and girls: Gender Equality and the Empowerment of Women and Girls | OECD](#)

⁶⁸ [CONCORD's Position Paper on GAP IV - CONCORD](#)

⁶⁹ [Analysis of the achievement of the SDGs by the Federal Government and potential spillovers](#)

⁷⁰ La résolution A/HRC/62/L.21/Rev.1 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, adoptée le 7 juillet 2026, reconnaît explicitement, dans le contexte des situations humanitaires, les « violences reproductives » comme une forme de violence fondée sur le genre, aux côtés notamment des violences sexuelles liées aux conflits. 2026.

conformément à la CEDAW, à la déclaration et au Programme d'action de Beijing, à la Convention n°190 de l'OIT, à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et aux conclusions concertées de la CSW70.

3. **Porter un engagement international renforcé pour l'élimination des pratiques préjudiciables envers les femmes et les filles, notamment les mariages des enfants⁷¹ et les mutilations génitales féminines** en appelant à la mise en œuvre effective de la cible 5.3 des ODD, de la CEDAW et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Défendre des réponses intégrées associant cadres juridiques, prévention, autonomisation des filles, accès aux services et financement direct des organisations féministes et communautaires.
4. **Défendre un engagement international ambitieux en faveur des SDSR, en s'appuyant notamment sur les obligations découlant de la CEDAW en matière de santé et de droits des femmes et des filles ainsi que sur la déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme d'action de la CIPD et le Pacte pour l'avenir.** Promouvoir l'accès universel à une information complète, à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, ainsi qu'à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et abordables, en accordant une attention particulière aux populations en situation de vulnérabilité et aux contextes de crise. Veiller au maintien et au renforcement des mandats internationaux dédiés aux SDSR dans les processus de réforme multilatérale. Porter un langage ambitieux sur les SDSR dans les conclusions de la CSW, en défendant leur reconnaissance comme condition essentielle à l'égalité des genres et à la réalisation de l'Agenda 2030.
5. **Reconnaître l'importance de l'économie du care⁷²** pour l'égalité des genres et le développement durable et en faire un levier de transformation, en promouvant des politiques qui reconnaissent, réduisent et redistribuent le travail domestique et de soin non rémunéré, tout en valorisant les emplois du secteur du care. Défendre l'accès universel à des services publics de qualité, à une protection sociale transformatrice en matière de genre et au respect des droits des travailleuses du care, y compris les femmes migrantes, **conformément aux normes de l'OIT** (Conventions n°100, 111, 156, 183, 189 et 190).
6. **Porter un engagement international ambitieux pour lever les obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes**, en promouvant des réformes juridiques, des politiques publiques et des investissements garantissant leurs droits économiques, leur accès aux ressources productives, au financement, aux technologies et au travail décent, conformément aux normes internationales du travail de l'OIT, notamment les Conventions n°100 sur l'égalité de rémunération et n°111 sur la non-discrimination dans l'emploi et la profession.
7. **Défendre une approche du numérique transformatrice en matière de genre**, visant à garantir l'accès des femmes et des filles aux technologies, à l'éducation numérique, aux services essentiels, à la justice et aux opportunités économiques, tout en renforçant les cadres internationaux de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre facilitées par les technologies et en veillant au respect des droits humains par les entreprises technologiques⁷³, notamment en matière de protection des données, de lutte contre le

⁷¹ Le 27 novembre a été officiellement proclamé « Journée internationale pour l'élimination du mariage des enfants, du mariage précoce et du mariage forcé ». Voir Nations unies, Assemblée générale, résolution A/RES/80/309, International Day for the Elimination of Child, Early and Forced Marriage, adoptée le 4 septembre 2026.

⁷² L'OIT définit l'économie du soin comme englobant le travail de soins rémunéré et non rémunéré, direct et indirect, assuré dans les secteurs public et privé ainsi qu'au sein des ménages. Organisation internationale du Travail (OIT), *Promouvoir le travail décent et l'économie du soin : Une composante essentielle du développement social*, 24 juillet 2025.

⁷³ Cette approche implique également de renforcer la responsabilité des acteurs privés et publics en cas d'atteintes aux droits humains dans les espaces numériques. Oxfam appelle notamment à renforcer les mécanismes permettant de demander des comptes aux acteurs responsables de violations des droits. Roggensack, M., Kripke, G., Borum, M. &

harcèlement et les discours de haine, et de transparence et de responsabilité des plateformes, conformément au Pacte pour l'avenir et à la résolution 56/19 du Conseil des droits de l'homme.

3.2.2. Accélérer l'égalité des genres dans les autres ODD de l'Agenda 2030

1. **Promouvoir une approche intégrée de l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en renforçant la prise en compte systématique de l'égalité des genres dans l'ensemble des politiques publiques et des mécanismes de suivi des ODD.** Encourager une approche fondée sur l'interdépendance des ODD et de leurs cibles, en identifiant les synergies entre eux et en dépassant les approches en silos, tout en tenant compte de la diversité des trajectoires, des contextes et des capacités propres à chaque pays.
2. **L'égalité des genres doit être reconnue comme une condition indispensable à la réalisation de l'ensemble des ODD⁷⁴.** La Belgique doit assurer l'application systématique du gender mainstreaming dans l'ensemble des politiques publiques, conformément à la loi du 12 janvier 2007⁷⁵. Cette approche doit notamment se traduire dans les politiques relatives à la lutte contre la pauvreté, à l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation, aux migrations, à l'action climatique, à la paix et à la gouvernance démocratique, en veillant à ce que la dimension de genre soit intégrée dès la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.
3. **Renforcer la portée du principe « Leave No One Behind »** en défendant une approche intersectionnelle qui s'attaque aux causes structurelles des inégalités et s'appuie sur des données désagrégées.
4. Pour accélérer l'élimination de la pauvreté des femmes et des filles, **promouvoir auprès des Etats le renforcement de systèmes de protection sociale universels et transformateurs en matière de genre, l'accès équitable des femmes aux ressources économiques, aux services essentiels et aux droits fonciers**, en adéquation avec les engagements internationaux.
5. Conformément à la déclaration et au Programme d'action de Beijing, **plaider pour faire de l'éducation des filles un levier stratégique de l'égalité des genres et de la réalisation de l'ensemble des ODD.** La Belgique devrait promouvoir des systèmes éducatifs inclusifs, équitables et transformateurs en matière de genre⁷⁶, capables de lever les obstacles spécifiques qui entravent l'accès, le maintien et la réussite scolaire des filles, notamment lorsqu'elles sont confrontées à des discriminations multiples, aux VBG au mariage d'enfants, aux grossesses précoces ou à la précarité menstruelle. La Belgique devrait également soutenir une éducation exempte de stéréotypes et encourager la sensibilisation des garçons, des hommes, des familles et des communautés afin de transformer durablement les normes sociales discriminatoires.
6. **Pousser à intégrer systématiquement une perspective de genre dans les décisions de la CCNUCC**, notamment dans les négociations relatives au financement climatique, aux pertes et préjudices, à l'adaptation et à la transition juste, conformément aux engagements de l'ODD 13, au Plan d'action Genre de la CCNUCC, à l'Accord de Paris et au Pacte pour l'avenir. Veiller notamment à ce que les politiques et stratégies climatiques renforcent la résilience et les capacités d'adaptation des populations les plus vulnérables, et à ce que le financement et le renforcement des capacités prévus par l'ODD13 contribuent à l'égalité des genres. Reconnaître le rôle des femmes, des peuples autochtones et des organisations

Ivanhoe, H. (2024), Rights and Responsibilities: Understanding the impact of the tech industry on economic inequality, Oxfam International, DOI: 10.21201/2024.000040.

⁷⁴ [SDG-report-Chapter-3-Why-gender-equality-matters-across-all-SDGs-2018-en.pdf](#)

⁷⁵ [La loi gender mainstreaming du 12 janvier 2007 | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes](#)

⁷⁶ [Gender-Transformative Education | Plan International](#)

féministes comme actrices de premier plan des politiques climatiques, en veillant à leur participation pleine, égale et effective ainsi qu'à leur accès direct aux financements climatiques internationaux.

7. **Renforcer l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité »**, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en promouvant une participation pleine, égale et significative des femmes à la prévention des conflits, aux processus de paix et à la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité, à ses résolutions ultérieures⁷⁷ et aux engagements de la CSW. Défendre une approche sensible au genre au sein de l'approche du « Triple Nexus », telle que prévue dans la recommandation du CAD de l'OCDE⁷⁸.

3.3. Préparer l'avenir post-2030 du développement durable

1. **La Belgique doit défendre le maintien d'un cadre de développement durable universel, intégré et fondé sur les droits humains**, en veillant à renforcer son ambition et son caractère universel au-delà de 2030, tout en tenant compte des différences de contexte et de moyens dans son implémentation.
2. **Faire du cadre international de l'après-2030 un véritable projet de transformation en matière d'égalité de genre**, fondé sur une vision cohérente et intégrée de la coopération internationale et du développement durable. Ce futur cadre devrait adopter une approche systémique des crises contemporaines et **reconnaître les enjeux de genre et les interdépendances entre les dimensions sociales, économiques, environnementales et démocratiques**. Il conviendrait également de veiller à ce qu'il ne soit pas instrumentalisé au service d'une priorité unique, qu'il s'agisse de la croissance économique, de la compétitivité, de la sécurité ou de la transition verte, mais qu'il demeure orienté vers l'objectif plus large d'une transformation structurelle des sociétés visant davantage d'égalité des genres, de justice sociale, de durabilité, et de résilience.
3. **La Belgique doit défendre le maintien d'un objectif spécifique consacré à l'égalité des genres ainsi que l'intégration transversale de cette dimension dans l'ensemble d'un futur cadre international**, qui devra s'appuyer sur les acquis existants tout en renforçant sa capacité à répondre aux causes structurelles des inégalités et aux défis émergents liés aux crises climatiques, économiques et géopolitiques.
4. **Garantir la participation pleine, effective et significative de la société civile à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, spécifiques et transversales, relatives à l'égalité des genres dans un futur cadre**. Il est ainsi essentiel que des consultations intermédiaires au processus post-2030 du développement durable puissent être organisées au sein d'autres instances ou organes régionaux, car un processus uniquement cantonné à New York restreindrait mécaniquement l'espace pour la société civile, comme ce fut notamment constaté lors de la CSW70⁷⁹.
5. **Renforcer l'efficacité des mécanismes de suivi, de mise en œuvre et de redevabilité de l'après-2030**. À cette fin, une réflexion devrait être engagée sur la rationalisation des dispositifs de suivi, en privilégiant des indicateurs plus pertinents, plus robustes et davantage aptes à rendre compte des changements structurels recherchés. Cette rationalisation ne devrait toutefois pas se traduire par une moindre visibilité des enjeux

⁷⁷ Les résolutions 2122 (2013) et 2242 (2015) du Conseil de sécurité ont renforcé et précisé les engagements de la résolution 1325 (2000) en matière de participation des femmes à la paix et à la sécurité en mettant notamment l'accent sur leur participation effective et significative, le renforcement de leur leadership et de l'expertise de genre dans les processus de médiation, ainsi que sur la nécessité d'accroître les financements, le suivi et la redevabilité.

⁷⁸ OCDE/CAD (2019), DAC Recommendation on the Humanitarian-Development-Peace Nexus, OECD Legal Instrument OECD/LEGAL/5019, 22 February 2019. [OECD Legal Instruments](#)

⁷⁹ [CSW70: Whose Justice, Whose Access? - Women's Major Group](#)

de genre, mais au contraire permettre une amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'exploitation des données nécessaires à la mesure des inégalités et des progrès accomplis.

6. **Renforcer l'articulation et la cohérence entre les mécanismes et organismes existants de suivi de l'Agenda 2030 et de sa suite**, notamment le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF), les Examens nationaux volontaires (VNR), la Commission de statistique des Nations Unies, le système d'indicateurs des ODD, les rapports du Secrétaire général et le Global Sustainable Development Report. Une meilleure coordination et un dialogue renforcé entre ces différents dispositifs permettraient d'éviter leur fonctionnement en silos et de favoriser une approche plus cohérente du suivi des engagements, notamment en matière d'égalité des genres. Cette articulation devrait également renforcer la participation de la société civile, des milieux scientifiques et des autres parties prenantes. Dans le cadre des VNR, leur implication est particulièrement importante pour assurer une fonction de veille et apporter un regard indépendant, afin que ces exercices ne se limitent pas à la présentation des seules avancées mises en avant par les États.
7. **Plaider pour intégrer explicitement la gouvernance de l'intelligence artificielle comme un enjeu essentiel de l'égalité des genres et du développement durable**. Conformément au Pacte numérique mondial (Global Digital Compact), et à la résolution 56/19 du Conseil des droits de l'homme sur les violences basées sur le genre facilitées par les technologies, promouvoir une gouvernance de l'IA fondée sur les droits humains, garantissant la transparence des systèmes d'IA, la lutte contre les biais algorithmiques et les discriminations, la protection contre les violences numériques, ainsi que la participation pleine, égale et significative des femmes à la conception, au développement, à la gouvernance et aux bénéfices de l'intelligence artificielle.
8. **Suivre de près la réforme UN80**, déterminante pour le processus post-ODD, puisqu'elle déterminera aussi la capacité de l'institution à produire un nouveau cadre ambitieux et cohérent. La transformation du système onusien dans les deux à trois prochaines années et l'après Agenda 2030 sont donc intrinsèquement liés. Dans le cadre de la potentielle fusion entre l'UNFPA et ONU Femmes, **veiller à ce que les éventuelles réformes structurelles soient menées en préservant les mandats et financements existants**. Défendre le renforcement des ressources financières et humaines afin de protéger l'expertise et les partenariats existants, et garantir une action efficace et durable pour les droits des femmes et l'égalité des genres à l'échelle mondiale.
9. **Profitez du sommet sur les ODD**, prévu en septembre 2027 et mandaté par le « Pacte pour l'avenir » afin « d'examiner comment nous pouvons continuer à promouvoir le développement durable d'ici 2030 et au-delà », **pour clarifier le processus et le calendrier jusqu'en 2030**.

Pour le Conseil Consultatif Genre et Développement

Laura Vincx
Présidente du CCGD



Oumayma Hammadi
Vice-Présidente du CCGD



Avis du Conseil Consultatif Genre et Développement, avec l'appui du groupe de travail « CSW71 » dont la présidence est assurée par Oxfam Belgique et dont les membres représentent 11.11.11, CNCD-11.11.11, Le Monde selon les Femmes, Plan International Belgique, ABVV-FGTB, Sensoa, IEFH, Soroptimist International, UMons, Associations 21, Soroptimist International Belgium et Vrouwenraad.